



L'enfant est accueilli au domicile d'une accueillante familiale engagée par la "**structure de coordination pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement**". La prise en charge proposée s'accorde particulièrement bien avec un besoin d'accueil personnalisé et répond aussi aux attentes des parents dont les horaires de travail sont variables.

#### **Adresse**

##### **Association pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement**

Chemin Jacques-Philibert de Sauvage 27  
1219 Châtelaine

#### **Directrice**

Mme Dominique Giger

Pour plus d'information : tél. 022 785 43 26, par email [information@afjvmv.ch](mailto:information@afjvmv.ch) ou [www.afjvmv.ch](http://www.afjvmv.ch)

#### **Information et inscription en liste d'attente**

Mairie de Meyrin

Service petite enfance

Tél. **022 782 21 21**

**du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00**

#### **Demande d'accueil**

A convenir selon les besoins des parents et les disponibilités horaires de l'accueillante familiale, tout en tenant compte des capacités d'intégration de l'enfant.

#### **Heures d'accueil**

Du **lundi au vendredi, au plus tôt à 07h00 au plus tard 19h30** (en dehors de l'horaire cadre : à convenir selon les besoins des parents).

Maximum 10 heures par jour, 5 jours par semaine et éventuellement le week-end selon les horaires de travail des parents.

#### **Age des enfants**

De 4 mois jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire. Accueil possible mais pas obligatoire pour les enfants scolarisés : le matin, à midi, en fin de journée en dehors des heures d'école ou le mercredi pour autant que l'enfant ait déjà bénéficié de cet accueil avant de commencer sa scolarité.

#### **Activités de la vie quotidienne**

Cadre familial, jeu, socialisation, repas, sieste, sorties, activités de la vie quotidienne, animation, échanges au café-rencontre.

#### **Vacances**

Les accueillantes familiales ont droit à 5 semaines de vacances, mais peuvent demander des congés plus importants.

#### **Tarifs**

Le prix de la pension est fixé en fonction de l'avis de taxation des parents selon le barème évolutif. Le prix des repas est compris dans ce prix de pension.

**Si vous souhaitez devenir accueillante familiale**, vous pouvez contacter l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement par téléphone au **022 785 43 26** ou par email [information@afjvmv.ch](mailto:information@afjvmv.ch), qui vous informera sur les démarches à effectuer.

Site Internet : [www.afjvmv.ch](http://www.afjvmv.ch)